



**PROJET**



Parce que les vacances, c'est essentiel.

**CHÈQUES VACANCES  
2021**



**Créé par le syndicat  
SUD CAMARIS**



## Avec le Chèque-Vacances : augmentez votre pouvoir d'évasion !



Un titre nominatif favorisant l'accès aux vacances et loisirs. Il est valable 2 ans en plus de son année d'émission (un chèque émis en 2019 est valable jusqu'au 31/12/2021) et échangeable en fin de validité. Il peut être utilisé par toute la famille.

Il est utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et loisirs, partout en France (départements et régions d'Outre-mer inclus) et pour des séjours vers les pays membres de l'Union Européenne.

Il se présente sous la forme de coupures de 10, 20, 25 et 50 € mises sous chéquier

### Où utiliser vos chèques vacances ?

**Hébergement** : hôtels, villages et clubs de vacances, campings, colonies de vacances, gîtes...

**Voyages et Transports** : train (Sncf), avion (Air France ...), réseau autoroutier, croisières (SNCM, Corsica Ferries...), agences de voyage (Fram, Look voyages), sites Internet (Lastminute, Voyage privé...)

**Culture et Découverte** : monuments historiques, châteaux, musées, spectacles, zoos, aquariums, parcs d'attractions...

**Loisirs sportifs** : base de loisirs, location de ski, accrobranche, patinoire...

**Restauration** : gastronomique, brasserie, cuisine du monde, grandes chaînes...



## Le Chèque-Vacances vous accompagne dans tous vos projets !

Grâce à son moteur de recherches multicritères, trouvez en ligne sur le Guide des vacances, des loisirs et du sport les activités et les professionnels qui vous conviennent sur <https://guide.ancv.com/ou-utiliser-mes-e-cheques-vacances>





# PROJET CHÈQUE-VACANCES Par votre équipe SUD



## PROJET: Mise en place de l'épargne Chèques-Vacances ou Chèques Vacances Connect **par le CSE Camaris**



En plus des chèques octroyés chaque année par le CSE (sous réserve d'être éligible), et afin de vous aider à vous constituer un budget loisirs-vacances plus conséquent, votre CSE vous proposerez d'acquérir des chèques-vacances grâce à une épargne bonifiée d'un montant à définir par le CSE .

Rappelons que ces chèques vacances peuvent donner droit à des promotions et des réductions toute l'année (ex : **50% de réduction sur le billet congé annuel SNCF** ....).

Plus de chèques-vacances, c'est encore plus de vacances, de weekends, de sorties et de loisirs de proximité.

Toutes les bonnes affaires et les **170000 prestataires** se retrouvent sur le site [www.ancv.com](http://www.ancv.com) ou sur Smartphone [www.guideancv.com](http://www.guideancv.com)

Mise en place de l'épargne chèques-vacances : épargne volontaire, non obligatoire et en plus du don.

Voici ce que pourrait être l'épargne : **ATTENTION ce n'est qu'un exemple**

Epargne salarié			Bonification du CSE	Montant Total acquis
Durée	Montant au choix	Total		
8 Mois	20€	160 €	30€	190€
	30€	240€		270€
	40€	320 €		350€
	50€	400€		430€

### Règles de mise en place :

- Durée de l'épargne : 8 mois
- Mode paiement : 8 prélèvements sur compte bancaire ou en 1 seul chèque sera encaissé à votre convenance avant fin d'année 2021

### Distribution des chèques épargnes :

En même temps que les chèques cadeaux. Si cette proposition d'épargne vous intéresse, il faudra retourner le bulletin d'inscription dûment complété selon la date qui sera indiquée sur le papier par votre CSE.

Pour ceux qui ne souhaitent pas souscrire à l'épargne, il ne sera pas nécessaire de remplir ce bulletin, vous n'aurez donc que les chèques cadeaux qui vous seront octroyés automatiquement (sous réserve d'éligibilité)





# PROJET CHÈQUE-VACANCES Par votre équipe SUD



## PROJET: Charte de bonne conduite pour l'épargne ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances )

Votre comité d'entreprise évolue, et pour la première fois, vous pouvez préparer votre budget vacances, **sous quelques conditions:**

- Être en CDI à la date qui sera définie
- Un prélèvement du montant de votre choix sera prélevé tous les 29 de chaque mois.
- Toute souscription à cette épargne ANCV est à adresser auprès du CSE avant la date qui sera indiquée
- La bonification du plan épargne ANCV par le CSE sera accordée dans le cas où tous les mois de cotisation sont respectés.



### **En cas de rejet de prélèvement :**

- Les frais de rejet bancaires seront à la charge du salarié,
- En cas de rejet, 2 prélèvements seront présentés le mois suivant, incluant les frais bancaires.
- Au deuxième rejet, le plan d'épargne sera clôturé.



(Le montant épargné sera automatiquement remboursé sans la bonification et les frais de rejet déduits. Une demande de fermeture de plan d'épargne ANCV sera étudiée par les membres du CSE que dans le cadre d'une situation familiale exceptionnelle (décès, surendettement, séparation ou au cas par cas).

Une permanence exceptionnelle sera faite par **tous les membres du CSE**, soit au local CSE ou autre conformément à la crise sanitaire, et ce en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

C'est pourquoi **vous aurez deux choix possibles pour les chèques vacances :**  
**papier ou Chèques Vacances CONNECT**

**En cas d'impossibilité de vous déplacer, nous ferons en sorte que vous puissiez envoyer la demande par courrier soit par voie postal , soit par mail.**

Pour rappel, Le don du CSE sera accordé sous réserve d'avoir 9 mois de présence consécutif à une date qui sera définie et indiquée et être toujours présent aux effectifs au moment de la distribution. Il va de soi, que si vous épargnez, vous vous engagez à respecter et honorer chaque prélèvement.

**Ce projet vous tente, donner nous votre avis en répondant au sondage sur le site :**

**<http://www.sud-camaris.fr/nf/>**



**L'équipe SUD CAMARIS**